



Déclaration liminaire
CSA de l'Académie de Montpellier
Séance du 19 mars 2026

SUD éducation souhaite tout d'abord exprimer son opposition à la départementalisation des titulaires remplaçant.es dans le premier degré. Cette mesure vise à augmenter le potentiel de remplacement dans un contexte de suppressions de postes, au détriment des conditions de travail des personnels. Les anciens ZIL et brigades seront amenés à faire indifféremment des remplacements courts ou longs et pourront être affectés dans n'importe quelle circonscription. Il s'agit, à terme, d'une réorganisation profonde de leur travail et d'une dégradation manifeste. En éducation prioritaire, nous craignons la disparition totale des temps de concertation déjà mis à mal par le manque de remplaçant-e. Nous revendiquons la création de postes permettant de couvrir les besoins en remplacement et dénonçons la détérioration des conditions de travail impliquée par cette départementalisation.

SUD éducation exprime ensuite son opposition à la mise en place des PAS, qui se traduit à la rentrée prochaine par la mise en place de postes de coordonnateurs de PAS dans notre académie. Plutôt que de créer les postes d'AESH, de personnels de santé et d'enseignant.es nécessaires à l'école inclusive, le ministère choisit de réorganiser le suivi des élèves afin de limiter l'accompagnement par les AESH. Non, ce n'est pas la suppression de cet accompagnement qui rendra les élèves autonomes. Non, l'accompagnement des élèves n'est pas une entrave à leur autonomie. Nous refusons ce discours qui vient justifier une politique qui vise moins la garantie du droit à l'éducation pour tous et toutes que la réduction des dépenses dédiées aux élèves en situation de handicap.

Concernant la gestion de la mobilité des personnels, SUD éducation souhaite rappeler que le levier le plus efficace pour garantir le droit à la mobilité est de cesser de supprimer des postes et de créer des postes à hauteur des besoins, dans toutes les catégories de personnels, avec des viviers suffisants pour le remplacement. SUD éducation dénonce la nouvelle campagne de suppression de postes qui sera examinée lors du CSA de la semaine prochaine, et qui ne répond pas aux enjeux du service public d'éducation.

Nous avons quelques questions concernant la feuille de route RH. Qu'entendez-vous par « créer une communauté RH qui rassemble ? », qu'est-ce que le « rayonnement de la feuille de route RH » ? SUD éducation s'interroge sur les mesures prévues pour endiguer la crise du recrutement dans l'éducation nationale. Il nous semble évident qu'il sera difficile d'attirer et de « fidéliser les talents », pour reprendre les termes de la feuille de route RH, sans répondre aux revendications syndicales anciennes que constituent l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le recrutement de personnels à hauteur des besoins et la baisse du nombre d'élèves par classe. De même, il nous semble difficile de renforcer le plan santé au travail sans effectuer les recrutements nécessaires au déploiement d'une véritable médecine de prévention. Nous espérons que le « dialogue social structuré et régulier » envisagé dans la feuille

de route ne passera pas par la réduction du temps de parole des organisations syndicales lors des instances, ni par la restriction des sujets que celles-ci peuvent aborder, comme cela a été suggéré lors du CAEN de l'académie de Montpellier.

SUD éducation exprime de nouveau son inquiétude concernant les conditions de la mise en place de l'EVARS dans notre académie. Nous demandons à Mme la Rectrice de revenir sur sa décision d'interdire l'intervention des associations agréées dans les écoles. Les réserves exprimées par Mme la Rectrice à l'égard du Planning familial, association agréée depuis bien longtemps, reconnue pour ses compétences et son professionnalisme, font tristement écho aux attaques réactionnaires subies par cette association depuis quelques années, émanant des mêmes organisations que celles qui se sont opposées à la mise en place du programme d'EVARS. Alors que les personnels de l'éducation nationale sont encore très peu nombreux à être formés, nous vous demandons, Mme la Rectrice, de défendre la mise en place du programme d'EVARS et d'autoriser de nouveau l'intervention des associations. Il en va de l'éducation à l'égalité qui nous semble être un enjeu incontournable.

Enfin, SUD éducation dénonce les entraves à l'exercice du mandat syndical de notre représentante suppléante à la FSSSCT académique Nadia Haddou, AESH au collège Condorcet de Nîmes. La principale de son collège a refusé de lui accorder une autorisation d'absence pour la dernière réunion de la FSSSCT sans motiver les nécessités de services censées expliquer son refus. Lorsque notre représentante a informé la Principale des dates auxquelles elle s'absenterait au titre des 20 journées dédiées au travail de la FSSSCT, la Principale lui a répondu qu'elle devrait fournir des convocations et que les nécessités de service l'empêcheraient d'accorder toute absence non obligatoire. Notre syndicat va adresser un courrier à Mme la Rectrice à propos de cette situation, concernant laquelle le service des Ressources humaines est également intervenu. Nous sommes choqués par les obstacles rencontrés par notre représentante pour exercer simplement son mandat. Nous espérons que de telles entraves aux mandats syndicaux ne se renouvelleront pas et demandons, afin d'éviter toute nouvelle déconvenue, que des convocations pour les instances soient adressées aux suppléants conformément aux dispositions prévues par le code général de la fonction publique (article R2014-36).